



## **Compte-rendu du groupe de travail du 26 novembre 2020 "Réorganisation du Service des Retraites de l'État » ...ou le grand chamboule-tout !**

Le groupe de travail était présidé par Monsieur Guillaume TALON, chef du Service des Retraites de l'État (SRE), assisté de ses équipes.

La réunion avait lieu en visio et audioconférence, une nouvelle fois dans des conditions matérielles très perfectibles.

Toutes les organisations syndicales présentes ont regretté l'absence de représentants des bureaux RH d'administration centrale. De ce fait, nos nombreuses questions portant l'accompagnement RH des collègues concernés demeurent sans réponse. L'administration a assuré que des réponses précises et une vision globale seraient apportées au cours du prochain CTR.

### **Les annonces de l'administration**

L'administration assure vouloir procéder à la simplification des process "métier" concernant la liquidation et le versement des pensions des fonctionnaires de l'État : suppression des allers-retours des états de mise en pension et des éléments de retenue.

Tous les documents seront désormais accessibles sur l'ENSAP (RIB, titre de pension, attestations fiscales, bulletins de pension, attestations de paiement).

Dans le cadre des "relocalisations" du NRP, deux nouveaux sites seront implantés - Châteaubriant (44) et Laval (53) - après suppression et transfert des emplois des CGR (centres de gestion des retraites) et CSR (centres de services des retraites) en deux séquences reprises ci-dessous :

- Le **1<sup>er</sup> janvier 2022**, les CGR de **Paris, Ajaccio et Fort-de-France** seront transférés à **Nantes et Châteaubriant**. Tandis que ceux de **Montpellier et Clermont-Ferrand** seront transférés à **Limoges**. Les activités des CSR de **Marseille, Rennes et Bordeaux** seront transférées à **Laval**.
- Le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, les activités des CGR de **Toulouse, Lille, Bordeaux, Saint-Denis de la Réunion, de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie**, ainsi que celui de la **DSFIPE** et de son service des pensions cristallisées seront déplacés vers des sites non encore déterminés.

Le chef de service a rappelé que le calendrier était encore flou à ce stade, car certains arbitrages ne sont pas faits. C'est le quart Nord-Ouest du territoire qui est privilégié pour implanter les CGR et CSR. L'idée directrice est de pouvoir se déplacer de l'un à l'autre en 2 heures de voiture.

**À terme, le Service des Retraites de l'État devrait sortir de la sphère de la dépense publique et quitter la DGFIP. Il devrait être transformé en établissement public administratif et rejoindre la sphère de la sécurité sociale.**

Toute l'architecture informatique du SRE est en voie d'obsolescence et il est urgent de changer les applications. L'administration estime dès lors pertinent de mutualiser avec la Caisse des Dépôts et Consignations l'évolution et l'entretien d'un outil informatique de liquidation et de paiement des pensions. Selon l'administration, l'engagement des réformes est urgent.

Une convention de mutualisation des systèmes d'information a été signée le 1<sup>er</sup> décembre 2020 avec la Caisse des Dépôts.

### **Le calendrier et le déroulement des transferts et des créations de services**

Pour l'administration, les agents des CGR et CSR choisiront soit de déménager pour suivre leur mission, soit de rester sur place.

Elle estime pertinent de resserrer son réseau et annonce froidement que la plupart des agents ne déménageront pas et qu'il en résultera une perte de technicité.

Pour s'y préparer, les agents des nouveaux sites seront affectés au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et suivront une formation théorique, puis un tutorat jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il en sera de même pour les agents affectés au 1<sup>er</sup> septembre 2022 avant leur prise de fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Certains agents auront un sursis d'installation et devront rester sur leur CGR supprimé jusqu'au 31 décembre 2021 ou 2022, afin de clôturer les comptes du CGR. Ils rejoindront leur nouvelle affectation le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou 2023.

L'administration a précisé ne pas encore connaître toutes les dates puisque certains arbitrages n'étaient pas encore intervenus. Des gains de productivité sont attendus.

Toutes les organisations syndicales ont vivement critiqué tant le principe que la méthode. Les agents en poste dans les CGR et CSR ont été prévenus du transfert de leur service quelques jours plus tôt. Aucun accompagnement RH ne leur a encore été proposé.

À plusieurs reprises, la délégation UNSA/CGC a demandé à l'administration de préciser le nombre d'emplois de chacune des catégories A, B, C et A+ qui seraient implantés et combien d'agents seraient affectés dans chacun des services installés en 2021, 2022 et 2023.

L'UNSA et la CGC ont fait part de leur préoccupation s'agissant du sort des collègues concernés, ainsi que de leurs familles, de leurs proches et de leurs accompagnants.

**L'administration a invariablement refusé de donner des chiffres**, en rétorquant que des informations seraient apportées ultérieurement. L'administration s'est aussi abstenue de répondre aux questions en matière RH et a assuré transmettre aux services compétents toutes les questions des représentants des personnels.

L'administration affirme avoir un discours simple. Selon elle, il s'agit de transformer des outils informatiques obsolètes de tenue des comptes, de liquidation et de paiement des pensions. Il s'agira ensuite de trouver un équilibre entre le maintien de la mission transférée et la formation des agents nouvellement arrivés.

### **Que deviendront celles et ceux qui ne suivront pas la mission ?**

L'administration est d'avis que les collègues qui ne suivront pas leur mission transférée auront pour solution naturelle de repli les services de la Dépense de l'État ou Chorus de la DDFiP/DRFiP au sein de laquelle ils travaillent.

Les représentants de l'UNSA et de la CGC ont rappelé que les collègues dont le service serait supprimé ou réorganisé et l'emploi transféré avaient une garantie de réaffectation sur la même commune. Et sur le Département ? Les Départements limitrophes ?

Qu'en sera-t-il après les gains de productivité allégués par l'administration ? Quels seront les effectifs supprimés, où et dans quels services ? Quelles seront les priorités des collègues dont l'emploi sera transféré ?

La délégation UNSA/CGC a appelé l'attention de l'administration sur la situation des collègues proches de la retraite pour lesquels, d'une part, il ne serait pas pertinent de déménager à plusieurs centaines de kilomètres, d'autre part, d'apprendre un nouveau métier alors qu'ils vont cesser dans les prochaines semaines ou les tous prochains mois leur activité à la DGFIP.

L'administration a assuré qu'elle étudierait chaque cas individuellement.

L'administration n'a pas accepté de révéler les adresses précises des futures implantations des CGR et CSR.

Sur les priorités d'affectation des agents des CGR et CSR supprimés, l'administration a précisé des "priorités à 2 étages" (*sic*) :

- Le rang 1 : vers le site accueillant le CGR supprimé.
- Le rang 2 : vers un service Finances publiques de la commune du CGR supprimé.

Le site de Rennes assure actuellement pour moitié des missions d'accueil (CSR) et des missions de gestion (CGR). Ses missions d'accueil seront transférées à Laval. L'administration est d'avis que tous les collègues actuellement chargés de l'accueil pourront assurer la gestion sur place et rester au CGR de Rennes.

Le statut des tuteurs au sein des nouveaux services n'est pas encore clairement défini. Il en est de même pour les collègues en sursis d'installation qui clôtureront les opérations de leur service les 31 décembre 2021 et 2022.

L'UNSA et la CGC ont appelé l'attention sur les délais de séjour applicables aux collègues dont le service sera supprimé. En principe, il n'y en aura pas.

Nos deux organisations ont, une nouvelle fois, souligné le fort retentissement de ces réformes sur nos collègues, sur leur vie personnelle et celle de leurs proches. Nous avons vivement déploré un découpage "métier" / RH qui n'aura pas permis d'examiner les conséquences et l'accompagnement de ces importantes réorganisations de la bonne façon.

Nous dénonçons le manque de considération de l'administration quant au fait de reporter l'examen des questions RH au prochain CTR prévu le 9 décembre, soit moins de 15 jours avant le début de la campagne de mutation. C'est un manque d'égard pour des collègues qui s'inquiètent à juste titre des bouleversements annoncés par ce groupe de travail.

L'UNSA et la CGC dénoncent ce découplage absurde des aspects métier et RH. Cette façon de procéder, qui n'est malheureusement pas une première, tend à déshumaniser l'approche des réorganisations. C'est tout simplement inacceptable.

**\*\*\***